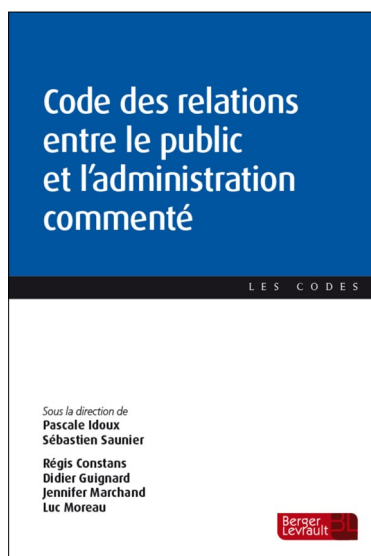


Code des relations entre le public et l'administration commenté

Des relations collectivités locales/administrés sécurisées !



Parution : 3 janvier 2020
Broché | 240 p. | 16 x 24 cm
Collection : Les codes
Prix TTC : 45 €
Réf. : 121716
ISBN : 978-2-7013-2030-4

Les relations avec l'administration peuvent être sources de tensions pour les administrés, elles sont donc régies par différents textes avec un souci, ces dernières années, pour le législateur de les pacifier et simplifier les démarches.

Depuis janvier 2016, les relations entre l'administration et les administrés sont dictées par le Code des relations entre le public et l'administration. Se trouvant auparavant dans des textes épars et dans la jurisprudence, les règles juridiques concernant ces relations sont réunies en un code dédié, indispensable désormais au fonctionnement des administrations.

Le *Code des relations entre le public et l'administration commenté* vient analyser ces dispositions. Le texte intégral du code est repris dans cet ouvrage et commenté, dans un souci de pédagogie, par un collectif d'auteurs. Ces explications reprennent les jurisprudences et textes les plus récents afin d'apporter des précisions pratiques sur la mise en œuvre du code et de mieux en saisir la portée.

Sont ainsi décryptées, tel un guide, les règles, les notions fondamentales et les réformes récentes relatives aux échanges des citoyens avec les administrations, aux différentes décisions pouvant être prises par l'administration et à leurs procédures, à l'accès aux documents administratifs, aux échanges de données entre administrations, etc.

[Cet outil est indispensable pour les collectivités locales qui souhaitent avoir des relations sécurisées avec leurs administrés que ce soient les citoyens ou les personnes morales avec lesquelles elles peuvent interagir.](#)

À propos des auteurs

Pascale Idoux, professeur de droit public, dirige le département scientifique Droit et science politique à l'université de Montpellier. Responsable du master Droit administratif, elle est spécialisée en droit des procédures administratives, droit public de l'économie et droit des communications électroniques.

Sébastien Saunier, professeur de droit public à l'université Toulouse I Capitole, est directeur adjoint de l'Institut du droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM). Il est également directeur du master Droit public, codirecteur du parcours Droit public général et auteur de plusieurs ouvrages et articles en droit des relations entre l'administration et les administrés.



Extrait de la table des matières

Dispositions préliminaires

Livre I^{er} – Les échanges avec l’administration

Titre I^{er} – Les demandes du public et leur traitement

Titre II – Les procédures préalables à l’intervention de certaines décisions

Titre III – L’association du public aux décisions prises par l’administration

Livre II – Les actes unilatéraux pris par l’administration

Titre I^{er} – La motivation et la signature des actes administratifs

Titre II – L’entrée en vigueur des actes administratifs

Titre III – Les décisions implicites

Titre IV – La sortie de vigueur des actes administratifs

Livre III – L’accès aux documents administratifs et la réutilisation des informations publiques

Titre I^{er} – Le droit d’accès aux documents administratifs

Titre II – La réutilisation des informations publiques

Titre III – Les personnes responsables de l’accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Titre IV – La Commission d’accès aux documents administratifs

Titre V – La Commission supérieure de codification

Livre IV – Le règlement des différends avec l’administration

Titre I^{er} – Les recours administratifs

Titre II – Les autres modes non juridictionnels de résolution des différends

Titre III – Les recours juridictionnels

Livre V – Dispositions relatives à l’outre-mer

Titre I^{er} – Dispositions applicables en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte

Titre II – Dispositions applicables à Saint-Barthélemy

Titre III – Dispositions applicables à Saint-Martin

Titre IV – Dispositions applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon

Titre V – Dispositions applicables en Polynésie française

Titre VI – Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie

Titre VII – Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna

Titre VIII – Dispositions applicables dans les Terres australes et antarctiques françaises

N’hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

CONTACT PRESSE

Nathalie Veuillotte

nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

06.17.42.24.44 / 01.80.73.09.42

Pour plus de détails, rendez-vous sur <https://www.berger-levrault.com/fr/groupe-berger-levrault/la-maison-d-edition/>